



Le lundi 20 avril à 14h le conseil d'administration, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Marie-Françoise ISABEL, Maire

Date de convocation : 09/04/2026

En exercice : 11
Présents : 8
Procurations : 1
Quorum : 6

Etaient présents : Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Florence GUERIN, Martine BUTEUX, Arlette VERMES, Pierrette BOULLIN et Pascal CHABAUD

Absents avec procuration de vote : Monique SIMONNET pour Martine BUTEUX

Absent sans procuration de vote : Michel VALLEE, Véronique WANTZ et Jean-Paul COUE

Secrétaire de séance : Pascal CHABAUD

Délibération 2026-008 du 20 avril 2026 – Installation des membres du conseil d'administration

Le CCAS est un établissement public administratif autonome rattaché à la mairie, qui procède notamment à l'instruction des dossiers d'aide sociale, à la mise en œuvre d'une action sociale générale et à la coordination avec les services et institutions publics et privés de caractère social. Il peut mettre en œuvre, à cette occasion, des moyens ou des structures de concertation.

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6 et R.123-7

Vu la délibération 2026-030 relative à l'élection des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale d'Argences qui fixe le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS à 11, dont 5 membres élus du conseil municipal.

Vu la procédure d'affichage en date du 23 mars 2026 invitant les associations à déposer leurs candidatures, considérant qu'elles disposaient d'un délai de 15 jours soit jusqu'au 8 avril 2026 pour formuler des propositions concernant leurs représentants.

Vu l'arrêté du Maire d'Argences n°2026/001 du 9 avril 2026 procédant à la nomination des membres qualifiés.

Le conseil d'administration prend acte de la liste des membres élus et nommés du conseil d'administration dont la composition est la suivante :

Elus du conseil municipal	Représentants des associations sociales du territoire
<ul style="list-style-type: none"> - Florence GUERIN - Lydie MAIGRET - Martine BUTEUX - Monique SIMONNET - Michel VALLEE 	<ul style="list-style-type: none"> - Arlette VERMES - Jean-Paul COUE - Pascal CHABAUD - Pierrette BOULLIN - Véronique WANTZ

Madame le Maire, Marie-Françoise ISABEL, est désignée Présidente de droit du Centre d'Action Sociale.

Madame la Présidente déclare les membres du CCAS désignés ci-dessus installés dans leur fonction.

Les membres sont soumis au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et passibles des peines prévues à l'article 226-13.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	7	Procurations	1	Votants	8
Abstentions	0	Contre	0	Pour	8

- **APPROUVE** à l'unanimité, l'installation du conseil d'administration ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame la Présidente de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Présidente**

